Facture Électronique

De la réception à la validation, jusqu'au règlement

Nous sommes prêts !

Les avantages pour votre cabinet

- **Visibilité** et **contrôle instantanés** de vos factures et indicateurs financiers
- **Prévision de trésorerie** grâce à nos modèles prédictifs
- **Statuts de paiement** synchronisés automatiquement
- **Collaboration fluide** avec vos clients
- **Sécurité** et **conformité** certifiées ISO 27001

SOMMAIRE

1 La réforme, connaître les nouveaux acteurs.

2 Comprendre le périmètre de la réforme.

3 La Plateforme Agréée Le Village Connecté.

4 Le mandat de représentation.

5 i-Facture, la solution compatible ACD.

6 TS Facture, un outil de facturation connecté à votre production.

7 Votre éditeur à vos côtés pour la réforme.

8 S'informer avec les ressources officielles.



ÉDITO



La réforme de la Facturation Électronique s’inscrit dans le prolongement de votre organisation et constitue une opportunité de consolider votre rôle de conseil auprès des entreprises.

Chez ACD, notre mission est de transformer cette évolution réglementaire en un standard de gestion fluide pour votre cabinet. Depuis 40 ans, nous évoluons à vos côtés pour répondre aux enjeux de la profession.

Aujourd'hui, nous intégrons à votre suite logicielle la puissance de la Plateforme Agréée Le Village Connecté, l’acteur de référence de la Facture Électronique pour les experts-comptables. Cette plateforme repose sur une alliance industrielle entre les sociétés ACD, Coaxis et RCA, unissant nos expertises pour assurer votre mise en conformité en toute sérénité.

Cette synergie vous offre un écosystème complet : des flux automatisés entre la Plateforme Agréée et i-Facture, le module de suivi des factures de notre gamme collaborative. Vous bénéficiez ainsi d’une solution et d'un accompagnement durable, de la mise en place de la réforme à son pilotage quotidien.

Ensemble, suivons cette évolution avec sérénité !

Découvrez la page dédiée à la Facture Électronique. ⬇️

PARTIE 1

La réforme, connaître les nouveaux acteurs.

PARTIE 1

LA RÉFORME, CONNAITRE LES NOUVEAUX ACTEURS



La généralisation de la Facturation Électronique répond à des objectifs de performance et de simplification : renforcer la compétitivité des entreprises, simplifier à terme les obligations déclaratives en matière de TVA, améliorer la lutte contre la fraude et permettre une meilleure connaissance de l'activité économique.

Ce processus repose sur l'utilisation de formats structurés permettant un traitement automatisé des données. Dans ce nouveau cadre, l'usage du papier scanné ou du PDF ordinaire envoyé par courriel ne sera plus conforme à la réglementation.

Pour émettre et recevoir des factures, l'organisation s'appuie sur un écosystème où les missions sont clairement réparties entre l'État et les opérateurs privés.

PARTIE 1

LA RÉFORME, CONNAITRE LES NOUVEAUX ACTEURS

Le Portail Public de Facturation (PPF) :

C'est la plateforme de l'État. Elle constitue le socle obligatoire et gratuit de la réforme, servant de pivot central pour l'ensemble de l'écosystème de la Facturation Électronique. Son rôle ne se limite pas à la simple transmission : il assure deux fonctions stratégiques.



L'annuaire national :

Il constitue le référentiel central répertoriant l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA. Pour chaque structure, cet outil précise la plateforme de réception retenue ainsi que la « maille d'adressage » (l'adresse électronique spécifique) choisie pour la réception des factures.

Ce dispositif permet d'identifier instantanément le destinataire, garantissant ainsi un routage fluide et sécurisé des flux entre tous les acteurs de la réforme.



Le concentrateur de données :

Il joue un rôle de collecteur fiscal pour le compte de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Il centralise l'ensemble des informations de facturation (montants hors taxes, taux et montants de TVA) pour permettre à l'administration de suivre l'activité économique et de lutter contre la fraude.

Même lorsqu'un cabinet utilise une Plateforme Agréée (opérateur privé) comme celle du Village Connecté, les données fiscales sont systématiquement transmises au PPF par la PA pour répondre aux obligations réglementaires de l'entreprise.



PARTIE 1

LA RÉFORME, CONNAITRE LES NOUVEAUX ACTEURS

La plateforme Chorus Pro :

Le PPF reprend et intègre les missions de la plateforme Chorus Pro. Il demeure l'interface unique et obligatoire pour toutes les factures destinées à l'État, aux collectivités territoriales et aux établissements publics.

Concrètement, comment cela fonctionne-t-il pour le cabinet ?

Lorsque le cabinet doit émettre une facture à destination d'une entité publique (B2G), il génère sa facture depuis la Gestion Interne ACD.

Une fois finalisée, il la récupère au format Factur-X. Celle-ci intègre automatiquement les balises requises par Chorus Pro, sans aucune intervention supplémentaire. Il ne reste plus au cabinet qu'à déposer le fichier sur son portail Chorus Pro, où s'effectuent la réception, le traitement et le suivi par l'entité publique.



PARTIE 1

LA RÉFORME, CONNAITRE LES NOUVEAUX ACTEURS

La Plateforme Agréée (PA) :

La Plateforme Agréée est un opérateur privé immatriculé par l'administration fiscale. Partenaire de l'État dans le cadre de la réforme, elle propose des services sécurisés pour l'émission, la réception des factures et la transmission des données de transaction.
Elle se distingue par trois apports fondamentaux :

1

Un lien direct avec vos outils de gestion :
La Plateforme Agréée (PA) assure la circulation automatisée des informations en s'appuyant sur une Solution Compatible (SC).
La PA se charge de la transmission certifiée et sécurisée des flux vers l'administration, alors que la SC est le logiciel de gestion utilisé au quotidien par l'entreprise pour créer, valider et organiser ses factures.
Ce binôme garantit un acheminement fluide des documents.

2

Une visibilité sur le parcours des factures :
Contrairement aux services de base, la PA offre une visibilité détaillée sur l'évolution de chaque document. Elle permet de suivre en temps réel les différents statuts de la facture, tels que sa réception, sa validation, les éventuels litiges ou son paiement. Cette transparence est un atout majeur pour le pilotage quotidien de l'activité et de la trésorerie.

3

Une adaptation automatique à tous les formats :
La PA assure la conformité en traitant et en convertissant automatiquement les formats réglementaires imposés par la réforme, comme le Factur-X, l'UBL ou le CII. Cette polyvalence technique garantit que les données transmises sont parfaitement exploitables par les logiciels de production comptable, assurant ainsi une continuité de l'information.

PARTIE 1

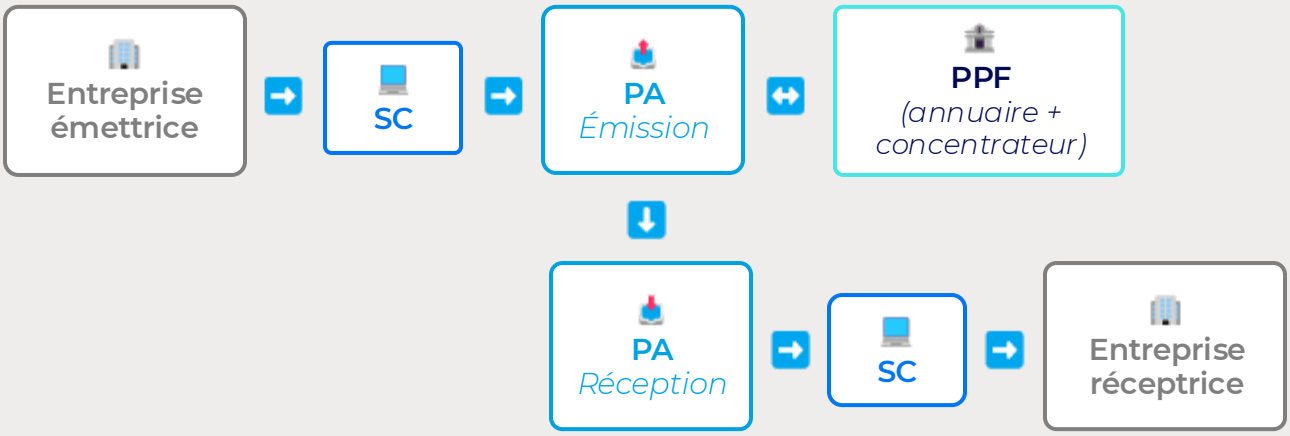
LA RÉFORME, CONNAITRE LES NOUVEAUX ACTEURS

La Solution Compatible (SC) :

La Solution Compatible est le logiciel de travail utilisé au quotidien par une entreprise. Il s'agit de l'outil informatique (logiciel comptable, métier, de facturation ou de caisse) qui permet de créer, de recevoir et d'organiser les documents commerciaux dans une interface familière.

Bien que ce logiciel propose des services pour faciliter la mise en conformité avec la réforme, il n'est pas immatriculé par l'administration fiscale.

Pour fonctionner, le logiciel doit donc obligatoirement être relié à une Plateforme Agréée (PA). C'est cette connexion qui assure la transmission sécurisée des factures et des informations de paiement vers l'État, rendant la complexité de la réforme invisible pour l'utilisateur lors de sa gestion courante.





Le PPF garantit la conformité fiscale et l'interopérabilité nationale, tandis que la Plateforme Agréée assure la performance opérationnelle, l'automatisation et les services à valeur ajoutée pour le cabinet et ses clients.

PARTIE 2

Comprendre le périmètre de la réforme.

PARTIE 2

COMPRENDRE LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉFORME

La transition numérique ne se limite pas au remplacement du papier par un simple fichier PDF. Elle repose sur deux flux distincts que le cabinet doit piloter pour garantir une conformité totale à ses clients. Il est essentiel de distinguer l'E-Invoicing de l'E-Reporting pour organiser efficacement la collecte des données et automatiser la production comptable.



Comment cela s'opère depuis les outils ACD pour le cabinet ?

Pour la réception (vos factures d'achats) :

La réception de vos factures fournisseurs sera visible sur i-Facture. Grâce à la connexion avec la Plateforme Agréée LVC, vos documents sont centralisés dans votre Solution Compatible pour être intégrés en comptabilité.

Pour l'émission (vos factures de ventes) :

Le cabinet continue d'utiliser sa Gestion Interne (ACD GI) comme aujourd'hui. Le processus est entièrement automatisé : la facture est transmise à la PA LVC qui interroge l'annuaire du Portail Public (PPF) pour identifier la plateforme du destinataire et lui remettre le document.

En parallèle, la Plateforme Agréée transmet les informations fiscales obligatoires contenues dans les factures à l'administration. De même que pour les achats, les factures seront visibles dans la partie vente du module i-Facture.

PARTIE 2

COMPRENDRE LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉFORME

L'E-Reporting :

L'objectif de ce dispositif est d'offrir à l'administration une vision exhaustive de l'activité taxable afin de finaliser et, à terme, simplifier la déclaration de TVA. Ce volet de la réforme s'articule autour de deux types d'E-Reporting :



L'E-Reporting de transaction :

Il concerne les opérations situées hors du champ de la Facturation Électronique. Ce volet inclut notamment les ventes auprès des particuliers (B2C) ainsi que les opérations internationales (exportations ou livraisons intracommunautaires).

Pour ces flux, la facture doit continuer de parvenir au destinataire par voie papier ou par e-mail.

L'E-Reporting de paiement :

Il porte sur les données de paiement liées aux prestations de services pour lesquelles la TVA est exigible sur les encaissements.

Cette transmission s'effectue directement depuis la Plateforme Agréée.

PARTIE 2

COMPRENDRE LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉFORME

Un calendrier de mise en œuvre en deux temps :

La réforme impose une distinction fondamentale entre la capacité à recevoir des factures et l'obligation d'en émettre au format électronique.

1

📥 Pour la réception :

Dès le 1er septembre 2026, quelle que soit sa taille, chaque entreprise doit être prête à réceptionner des factures électroniques en provenance de ses fournisseurs. C'est l'enjeu majeur de la mise en place du mandat de représentation dès aujourd'hui.

2

📤 Pour l'émission :

L'obligation de transmettre des factures au format électronique s'étalera selon la taille des structures. Elle débutera le 1er septembre 2026 pour les Grandes Entreprises et les ETI, puis s'étendra aux TPE, PME et micro-entreprises le 1er septembre 2027.

N'attendez pas 2027 :
Puisque vos clients devront obligatoirement savoir recevoir dès 2026, anticipez dès maintenant l'équipement complet pour éviter un double flux (papier/numérique) ingérable au quotidien.

Découvrez la vidéo présentant la réforme par la DGFiP. ⬇️

PARTIE 3

La Plateforme Agréée
Le Village Connecté.

PARTIE 3

LA PLATEFORME AGRÉÉE LE VILLAGE CONNECTÉ

Conscient de l'impact de la réforme, ACD a choisi la force du collectif pour bâtir une solution d'envergure. La Plateforme Agréée Le Village Connecté est le fruit d'une alliance industrielle historique entre trois acteurs majeurs de l'écosystème comptable : ACD, Coaxis et RCA.



Prévue pour 800 000 entreprises, avec une capacité de 150 millions de factures par an.

ACD COAXIS RCA

Une alliance au service de la profession :

Cette union réunit des expertises complémentaires en logiciels métiers, services cloud et cybersécurité.

La Plateforme Agréée constitue le point de passage unique qui sécurise la transmission des factures entre les entreprises, tout en assurant le lien direct avec l'administration fiscale.

Découvrez Le Village Connecté. ⬇️

PARTIE 3

LA PLATEFORME AGRÉÉE LE VILLAGE CONNECTÉ

Une immatriculation officielle :

Reconnue par l'État, la Plateforme Agréée LVC est officiellement immatriculée par la DGFiP depuis le 14 janvier 2026. Elle garantit une sécurité maximale des données grâce à sa certification ISO 27001 (la norme internationale de référence pour la sécurité des systèmes d'information).

De plus, elle assure une totale souveraineté française puisque l'infrastructure est entièrement hébergée en France, dans les centres de données hautement sécurisés de Coaxis.

Une puissance industrielle inédite :

Dimensionnée pour accompagner plus de 800 000 entreprises et capable de traiter 150 millions de factures par an, cette infrastructure garantit au cabinet une solution fluide et performante.

Elle est conçue pour absorber la montée en charge en toute sérénité, offrant ainsi une performance optimale à chaque étape de la facturation.



LVC

Plateforme agréée
Facturation électronique
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Découvrez la PA Le Village Connecté. ⬇️

PARTIE 4

Le mandat de représentation.

PARTIE 4

LE MANDAT DE REPRÉSENTATION



Le passage à la réforme repose sur une étape stratégique : l'inscription de vos clients à la Plateforme Agréée Le Village Connecté (PA LVC).

Chez ACD, ce processus a été conçu pour être rapide, guidé et sans changement d'habitudes pour vos collaborateurs.

L'inscription sur l'annuaire national, un enjeu de conformité :

Avant toute activation, la réglementation impose la désignation d'une Plateforme Agréée pour chaque entreprise assujettie à la TVA.

Ce processus garantit l'enregistrement officiel du client sur l'annuaire national, étape indispensable pour assurer la conformité et la réception des flux. Une fois l'inscription finalisée, l'entreprise est identifiée sur le réseau et prête à recevoir ses factures électroniques.

Au-delà du lancement, ce dispositif offre au cabinet la souplesse nécessaire pour piloter la vie du dossier (mises à jour d'informations, changements de coordonnées, de localisation) en toute sécurité. Valider les demandes d'adhésion à la PA LVC dès aujourd'hui, c'est transformer une obligation réglementaire en un processus fluide pour sécuriser 100 % de votre parc client bien avant l'échéance de septembre 2026.

PARTIE 4

LE MANDAT DE REPRÉSENTATION

Le parcours d'inscription en 3 étapes :

Le déploiement est conçu pour être fluide, transparent et piloté par le cabinet :

1

📨 Émission et validation du mandat :

Le mandat correspond à un avenant à la lettre de mission. L'expert-comptable initie la démarche depuis son interface. Un e-mail informe alors le client de la possibilité de signer son mandat de représentation directement sur son portail i-Suite Expert.

Par ce mandat, le client donne pouvoir au cabinet comptable d'effectuer les démarches d'adhésion et de gestion administrative auprès de la PA LVC. Il constitue l'autorisation juridique donnée par le client, mais ne constitue pas encore l'inscription technique. La validation par le client final est le préalable indispensable à toute action d'inscription ultérieure réalisée par le cabinet.

2

📜 Validation de l'adhésion à la Plateforme Agréée :

Une fois le mandat obtenu, le cabinet réalise l'accord formel d'inscription. Cet acte matérialise la demande d'adhésion technique à la PA LVC pour un ou plusieurs dossiers du cabinet. C'est cette action spécifique qui permet d'inscrire les informations de réception des factures dans l'annuaire national, à savoir : la PA réceptrice, la date de prise d'effet et la maille de réception.

3

✅ Démarrage des échanges :

Dès la confirmation reçue, la PA LVC est opérationnelle. Le cabinet peut suivre l'ensemble des flux et les statuts de traitement (dépôt, validation, paiement) directement depuis i-Facture.

Découvrez la marche à suivre pour adhérer à la PA LVC. ⬇️

PARTIE 5

i-Facture, la solution compatible ACD.

PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD

Pour accompagner les entreprises dans la transition vers la Facturation Électronique, ACD propose i-Facture. Ce module, dernier-né de la gamme collaborative i-Suite Expert, est la Solution Compatible (SC) conçue pour simplifier l'émission et la réception des documents. Il constitue l'interface principale pour le cabinet et l'entreprise afin de gérer les nouveaux flux de la réforme.



L'émission des factures de vente du cabinet avec i-Facture :

Le module i-Facture centralise le suivi des honoraires du cabinet. L'utilisateur bénéficie d'une visibilité en temps réel sur l'état d'avancement de sa facturation. Couplé aux solutions de la gamme Suite Expert, il peut ainsi émettre, consulter, suivre et encaisser ses factures.

Le cabinet accède instantanément à ses informations de validation ou aux éventuels litiges métier, ce qui permet de centraliser tous les échanges sur la pièce concernée et de sécuriser le traitement comptable.

Solution compatible Facturation électronique

Découvrez le module i-Facture. ⬇️

PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD

La réception des factures d'achat avec i-Facture :

C'est sur cette interface que le client/cabinet reçoit l'intégralité des factures d'achats. i-Facture permet ainsi de s'approprier les nouvelles règles de facturation tout en alimentant votre solution de production comptable.



Pour transformer cette réception en un véritable outil de gestion, l'utilisateur bénéficie d'une visibilité en temps réel sur l'état d'avancement de ses factures. Couplé aux modules de la gamme collaborative i-Suite Expert : il peut ainsi visualiser sa situation financière via i-Comptes (indicateurs graphiques), participer à la gestion avec i-Comptabilité (tenue partagée) ou accéder instantanément à ses pièces dans i-Ged (stockage sécurisé).

Cette synergie permet de consulter l'ensemble de ses données et documents en toute indépendance, sans solliciter vos collaborateurs.

Cette interface fluidifie la relation client/cabinet grâce à des échanges collaboratifs directement intégrés : en quelques clics, l'utilisateur peut visualiser, contrôler, commenter ou contester une facture d'achat.

Découvrez le module i-Facture et son fonctionnement selon le profil d'utilisateur !

CÔTÉ CABINET ⬇

CÔTÉ ENTREPRISE ⬇

PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD

Le cycle de vie et les statuts réglementaires :

Chaque facture suit les étapes officielles imposées par la réforme pour garantir la transparence et la conformité légale des flux. Ce cycle de vie s'articule autour de deux phases : la transmission et le traitement.

Phase de transmission

En émission :

Les statuts réglementaires liés à la transmission sont gérés par la Plateforme Agréée Le Village Connecté (PA LVC) et matérialisés dans i-Facture par :

« Déposée » :
La facture transmise par le cabinet à la Plateforme Agréée Le Village Connecté est mise à disposition de la PA du client.

« Rejetée » :
Le document présente une anomalie technique (format invalide, erreur de calcul de TVA) détectée par les Plateformes Agréées lors des contrôles.



PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD

Phase de traitement

Les statuts réglementaires liés au traitement sont gérés et matérialisés par i-Facture. Ils se distinguent selon que vous soyez émetteur ou récepteur :



En émission :

« Refusée » :
La facture est techniquement conforme mais refusée **par le client** pour un autre motif. (Visualisation du statut)

« Encaissée » :
Statut final pour les prestations de services, déclenchant la transmission obligatoire des données de paiement à l'administration. (Action de l'utilisateur)

En réception :

« Refusée » :
La facture est techniquement conforme mais refusée **par l'utilisateur** d'i-Facture car elle ne lui est pas destinée. (Action de l'utilisateur)

« Encaissée » :
Statut final pour les prestations de services, déclenchant la transmission obligatoire des données de paiement à l'administration. (Visualisation du statut)

PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD



Comment la gestion des statuts se traduit-elle dans i-Facture ?

Chaque document suit les étapes réglementaires imposées par la réforme pour garantir la conformité du flux, de l'état « Déposée » jusqu'au statut « Encaissée ». Votre solution compatible respecte strictement ces statuts officiels en arrière-plan, même s'ils ne sont pas directement visibles pour l'utilisateur.

Pour améliorer votre quotidien, l'outil propose également des statuts facultatifs tels que « Prise en compte », « Litige » et « Paiement transmis », afin de faciliter la gestion de vos documents.

Ces statuts ont été conçus pour offrir une meilleure visibilité sur l'état réel des factures et permettre un suivi plus précis, tant pour le cabinet que pour ses clients.

ACD propose un statut complémentaire : « Bon à payer / encaisser » permettant d'identifier / valider les factures qui sont à régler ou encaisser.

PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD

Le pilotage métier ACD :

Afin de faciliter le travail quotidien du cabinet et de ses clients, i-Facture ajoute des indicateurs métiers propres à la production comptable qui viennent compléter le suivi légal :

1

« À intégrer » :

La pièce est conforme et réceptionnée sur la plateforme : elle attend son enregistrement comptable.

2

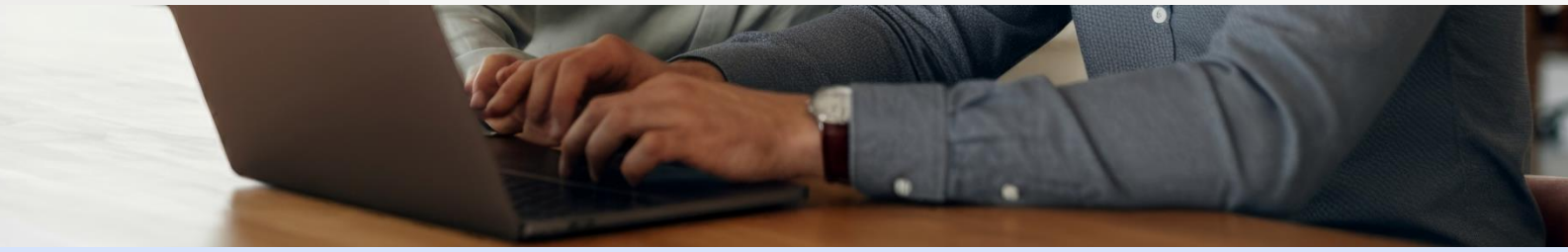
« À traiter » :

La facture est comptabilisée et une action utilisateur est requise, soit celle-ci est en attente du règlement, soit il y a un « litige » en cours.

3

« Traitée » :

Le cycle de vie est finalisé, la facture est payée et lettrée en comptabilité.



Découvrez en vidéo les statuts de validation et de paiement des factures dans i-Facture ! ➡

PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD

Optimisez la gestion de la trésorerie avec le règlement intégré :

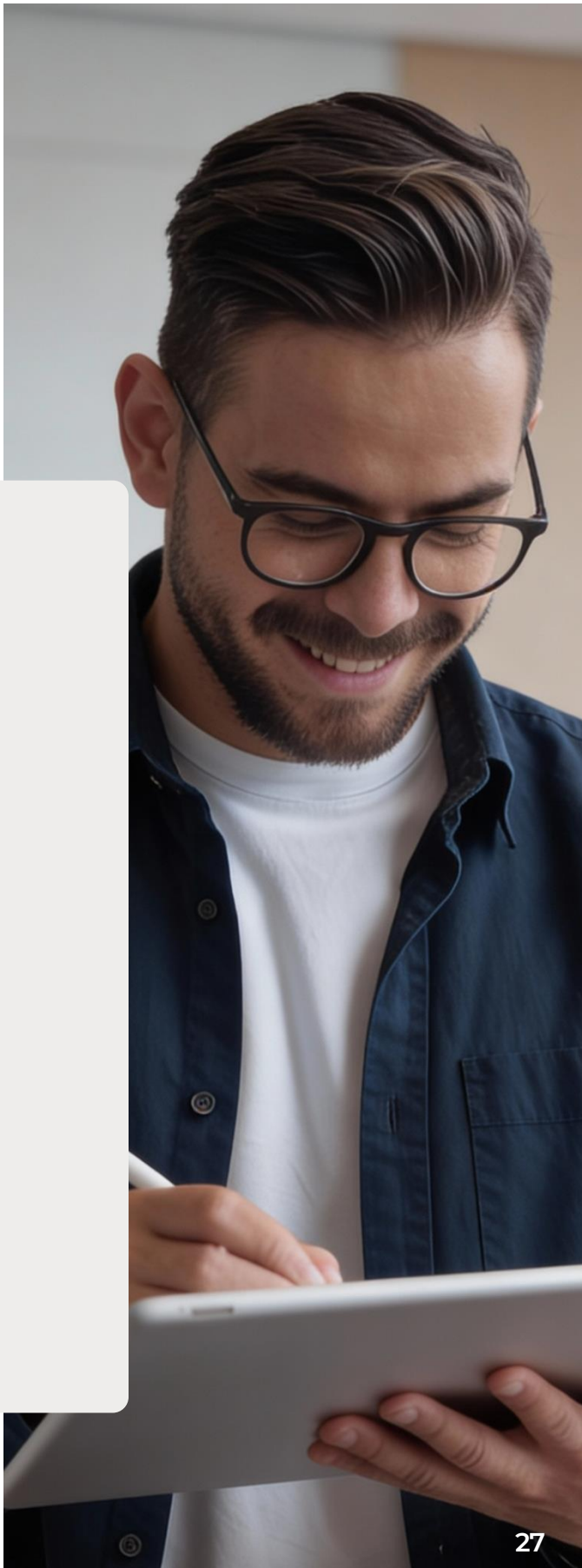
i-Facture propose plusieurs options de paiement accessibles directement depuis le détail de la facture :

Le paiement depuis le module i-Comptabilité :

Dans le menu « Gestion » de votre solution, deux modes de règlement sont disponibles : « Règlements fournisseurs » pour régler les échéances dues et « Prélèvements clients » pour l'encaissement de vos créances.

Ces modules génèrent un fichier de paiement à déposer sur votre espace bancaire pour enclencher les règlements.

Les écritures et le lettrage sont ensuite directement intégrés dans votre solution (i-Comptabilité ou ACD COMPTA pour le cabinet).



PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD



Le paiement en ligne sécurisé avec i-Facture :

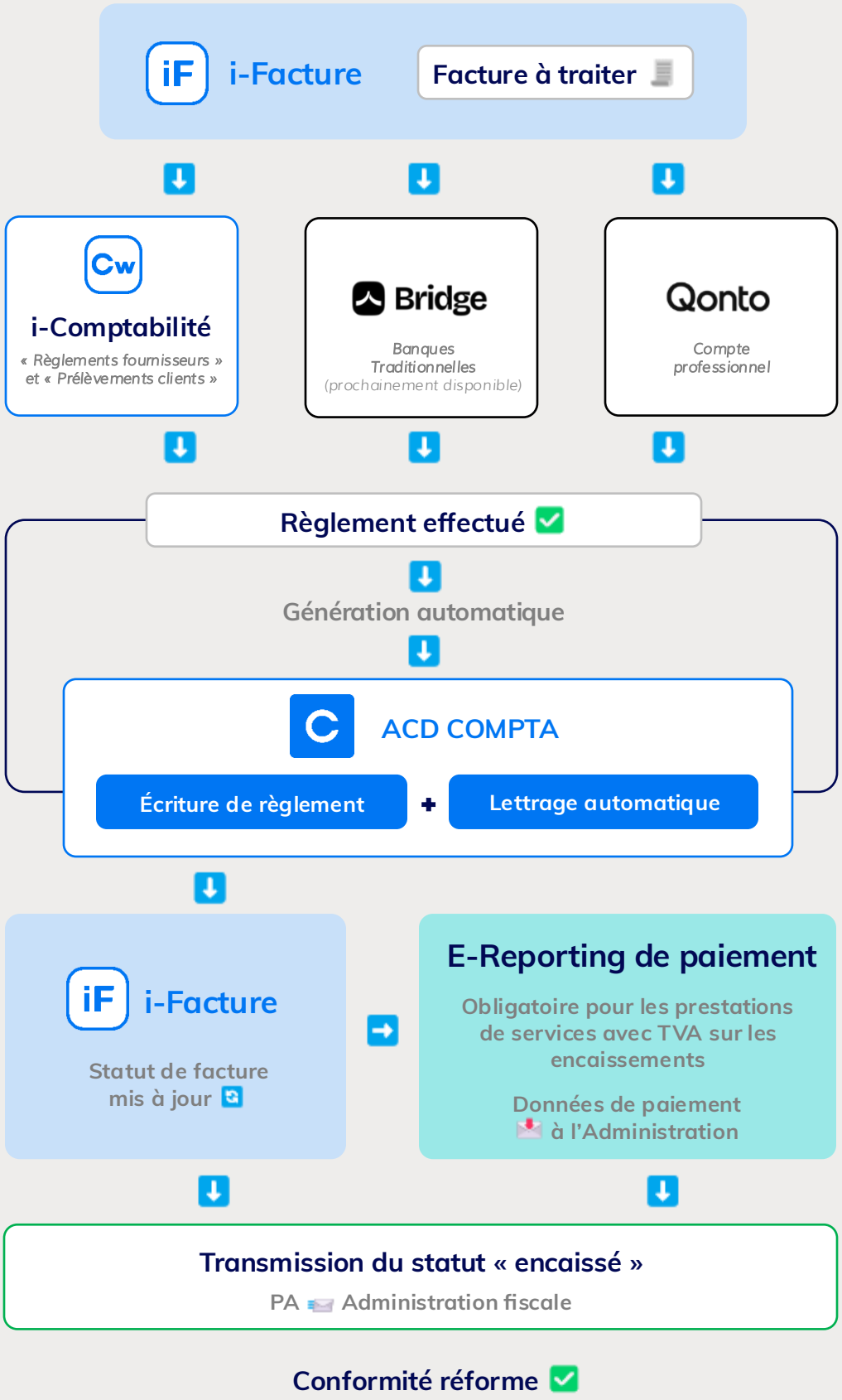
En couplant ce module aux solutions Bridge (prochainement disponible pour les banques traditionnelles) et Qonto (avec le compte pro), vous permettez à votre client de piloter le cycle de vie complet de ses factures, de la réception jusqu'au paiement, sans changer d'application.

Les règlements effectués depuis Bridge ou Qonto dans le module i-Facture génèrent automatiquement les écritures de règlement et le lettrage dans la comptabilité.

L'E-Reporting est intégré dans une chaîne de traitement automatisée, une fois les règlements réalisés, le rapprochement automatique du règlement avec la facture mettra à jour les statuts en temps réel dans i-Facture.

Note sur la TVA :
Lorsque l'entreprise est soumise à la TVA sur les encaissements, les informations relatives au paiement doivent être transmises à l'administration dans le cadre de l'E-Reporting des données de paiement. La Plateforme Agréée gère cette obligation en transmettant le statut « Encaissée » rattaché à la facture.

L'E-Reporting de paiement :



PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD

Un écosystème pensé pour automatiser votre comptabilité :

L'une des forces de la gamme i-Suite Expert est la communication entre ses différents modules. Pour répondre aux nouvelles exigences de la réforme, ACD met à profit cet écosystème afin d'offrir une automatisation totale de la chaîne comptable.



iD

Avec le module i-Dépôt, votre client dispose d'une solution web sécurisée pour réceptionner ses factures au format électronique directement depuis la Plateforme Agréée LVC. Il est également possible de déposer d'autres pièces comptables. Une fois organisés ces documents sont immédiatement mis à disposition du cabinet pour être intégrés dans la production comptable.

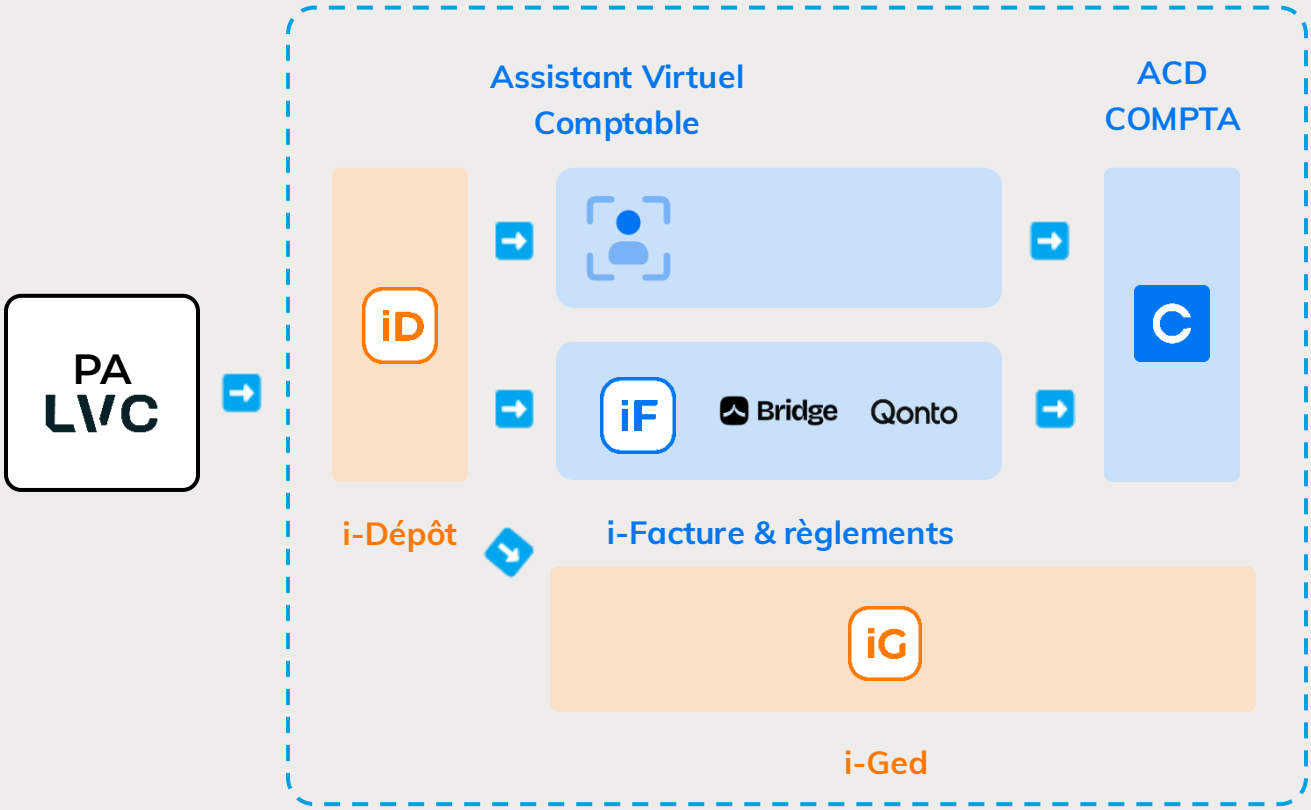
iF

En complément, i-Facture permet de contrôler, de commenter ou d'assurer le règlement direct de ses documents. La connexion avec l'Assistant Virtuel Comptable assure alors l'automatisation du processus en générant l'écriture comptable directement sur l'image.

PARTIE 5

i-FACTURE, LA SOLUTION COMPATIBLE ACD

Enfin, toutes les pièces traitées et classées sont archivées dans i-Ged, offrant au client un accès permanent pour consulter, extraire ou transmettre ses documents en toute autonomie.



L'essentiel à retenir :
L'ensemble de ces outils forme une boucle complète qui sécurise la conformité à la réforme tout en fluidifiant, comme cet écosystème l'a toujours fait, les échanges quotidiens entre le cabinet et ses clients.

Découvrez tous les modules collaboratifs.

PARTIE 6

TS Facture, un outil de facturation connecté à votre production.

PARTIE 6

TS FACTURE, UN OUTIL DE FACTURATION CONNECTÉ À VOTRE PRODUCTION.

Depuis juin 2026, ACD propose une solution complète de facturation et de gestion commerciale, née de son alliance avec TeamSystem. Nommé TeamSystem Facture, cet outil s'active en un clic depuis i-Suite Expert et se connecte nativement à votre environnement de production.

Sans changer les habitudes de vos collaborateurs, il permet à vos clients TPE-PME de générer devis, factures et paiements en toute conformité. Le résultat ? Vos clients gagnent en autonomie et votre cabinet élimine définitivement la course aux pièces manquantes.



Découvrez la solution TS Facture. ⬇️

PARTIE 6

TS FACTURE, UN OUTIL DE FACTURATION CONNECTÉ À VOTRE PRODUCTION.

Un écosystème unique, un double impact :

Pour votre cabinet :

Les flux bancaires, d'achats et de ventes se synchronisent automatiquement avec votre outil de production ACD.

Vous supprimez définitivement les ruptures de flux, sécurisez vos données et vous vous libérez des tâches chronophages pour valoriser pleinement votre rôle de conseil.

Pour vos clients :

Vos clients pilotent toute leur activité au même endroit, du devis à la facturation. Grâce au suivi en temps réel de leur trésorerie et des flux bancaires, ils évitent les mauvaises surprises.

Le système prend en charge les relances de factures impayées de manière automatisée pour leur faire gagner du temps au quotidien.

Parce que vos dossiers n'ont ni les mêmes besoins, ni la même maturité numérique, TS Facture se décline en deux niveaux d'accompagnement. De la transition vers la facturation électronique à l'automatisation intégrale de la pré-comptabilité, vous activez la formule idéale pour chaque entreprise depuis votre environnement ACD.

Développée en France, TeamSystem Facture s'appuie sur la solidité et l'expertise du groupe TeamSystem, leader européen des logiciels de gestion.

Découvrez la fiche technique et la FAQ ⬇

Comparez les offres TS Facture ⬇

PARTIE 7

Votre éditeur à vos côtés pour la réforme.

PARTIE 7

VOTRE ÉDITEUR À VOS CÔTÉS POUR LA RÉFORME

Cette évolution réglementaire s'intègre naturellement dans vos méthodes de travail et vous permet de réaffirmer votre place de partenaire stratégique auprès de vos clients.

Notre rôle est de vous accompagner pour que ce changement devienne un levier de gestion fluide et efficace pour votre cabinet.

Un accompagnement pédagogique axé sur vos solutions :

Pour vous guider, nous organisons des webinars réguliers gratuits tout au long de l'année réservés à nos clients cabinets d'expertise comptable afin de décrypter la réforme et de vous accompagner dans sa mise en place de manière claire et concrète.

Ces sessions sont l'occasion de découvrir comment le module i-Facture assure le suivi des factures (réception, validation et règlement) en parfaite complémentarité avec les autres briques de la gamme i-Suite Expert.

L'objectif est de vous montrer comment cette synergie automatise vos flux !



Participez au prochain webinar sur la Facture Électronique. ⬇️

PARTIE 7

VOTRE ÉDITEUR À VOS CÔTÉS POUR LA RÉFORME



Les Journées “Rencontres Utilisateurs” :

Chaque année, ACD parcourt la France pour échanger avec ses clients sur leurs usages quotidiens et l'évolution de leur métier.

Pour cette 7e édition, nos équipes se déplacent dans six villes avec un programme 100 % consacré à la Facture Électronique. Ce rendez-vous privilégie les échanges à travers des ateliers pratiques.

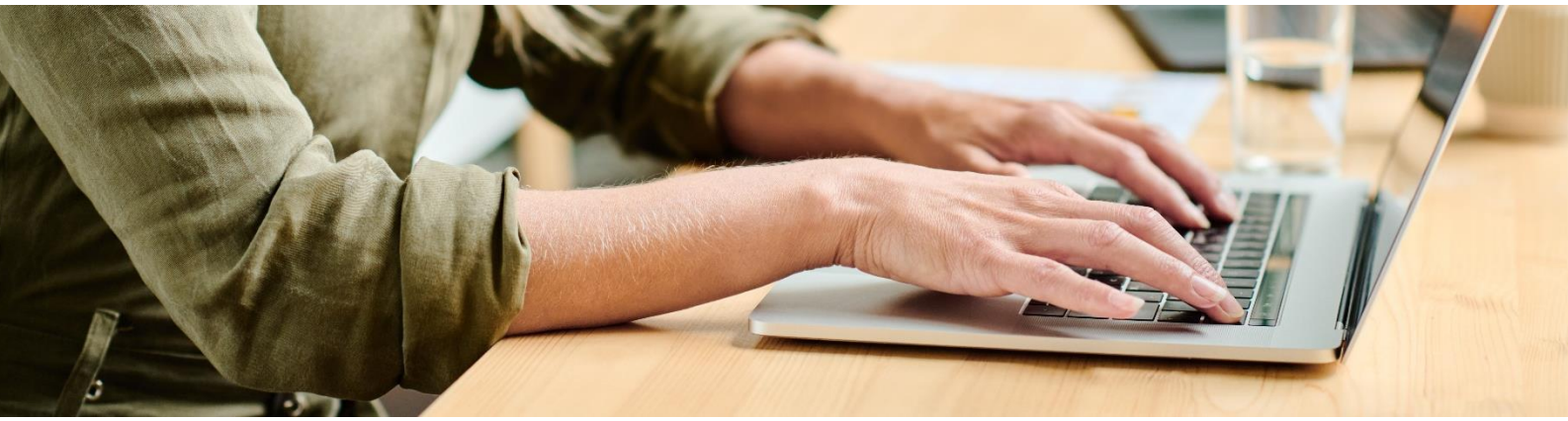
C’est un moment clé pour découvrir de nouvelles méthodes de travail et comprendre comment embarquer sereinement vos clients dans ce nouvel écosystème numérique.

Découvrez le programme de cette nouvelle édition. ⬇️

PARTIE 7

VOTRE ÉDITEUR À VOS CÔTÉS POUR LA RÉFORME

FAQ, maîtriser vos outils grâce aux ressources expertes :



Parce que la transition vers la Facture Électronique soulève des interrogations concrètes sur l'usage de vos outils au quotidien, nous mettons à votre disposition une FAQ dédiée qui rassemble les principales questions et réponses exprimées par nos clients.

Ce support, véritable fruit des retours de nos clients, a pour objectif de les aider à comprendre la réforme, à préparer leur organisation et à faciliter la mise en œuvre de la Facture Électronique au sein de vos logiciels.

En complément, une seconde FAQ sur la réforme est accessible sur le site ACD pour décrypter les enjeux réglementaires globaux, tels que les principes de l'E-Invoicing et de l'E-Reporting ou les nouveaux formats de facturation comme Factur-X.

Ces ressources expertes vous permettent d'optimiser vos paramétrages et de garantir la conformité de vos dossiers en toute sérénité.

Découvrez les FAQ mises à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

SUR VOS OUTILS ⬇

SUR LA RÉFORME ⬇

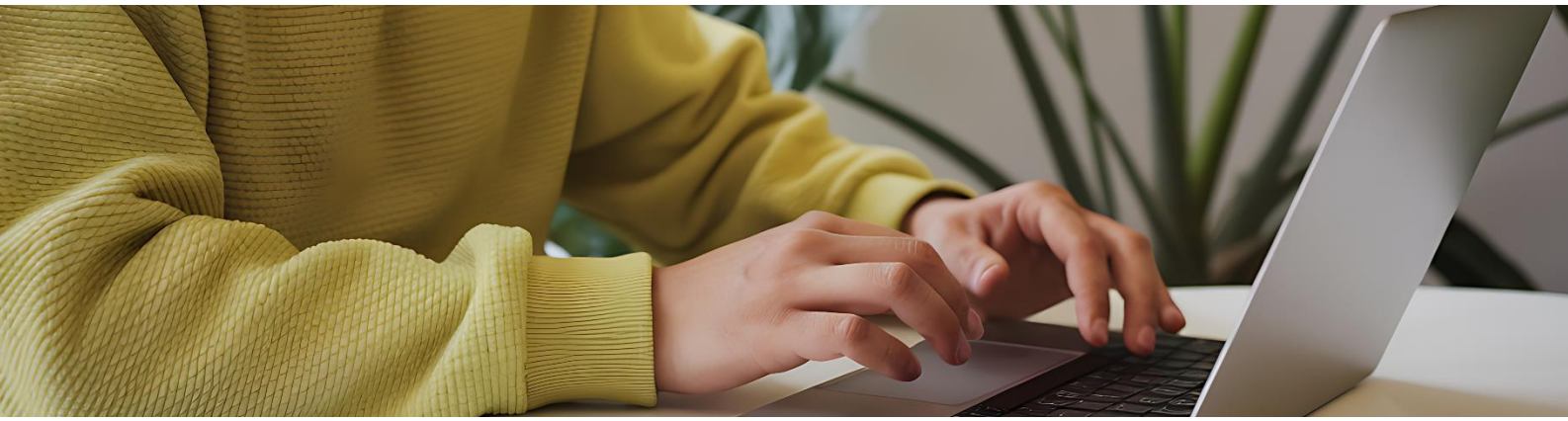
PARTIE 8

S’informer avec les ressources officielles.

PARTIE 8

S'INFORMER AVEC DES RESSOURCES OFFICIELLES

La réforme est un projet d'État d'une ampleur inédite. Pour vous accompagner, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a conçu un écosystème de ressources pédagogiques.



La bibliothèque technique et ses 10 fiches indispensables :

L'administration a structuré le parcours de la réforme autour de 10 fiches thématiques coconstruites avec un panel de TPE/PME. Elles constituent une base de connaissances précieuse pour vos collaborateurs afin de sécuriser chaque étape du déploiement.

La Fiche 3 précise notamment le calendrier et les dates d'entrée en vigueur de l'obligation de recevoir et d'émettre des factures.

La Fiche 6 explique concrètement comment l'entreprise recevra les factures de ses fournisseurs via le portail public ou les Plateformes Agréées.

Pour les flux spécifiques, les Fiches 7 et 8 permettent de maîtriser la transmission des données de paiement et des transactions hors champ de la facturation électronique, comme le B2C ou l'international.

Enfin, la Fiche 9 apporte un éclairage essentiel sur les critères de choix d'un logiciel ou d'un partenaire de confiance.

Découvrez les 10 fiches pédagogiques. ⬇️

PARTIE 8

S'INFORMER AVEC DES RESSOURCES OFFICIELLES

Le référentiel réglementaire et la FAQ de l'Administration :

Pour les questions techniques les plus pointues, la FAQ de l'administration fiscale demeure le document de référence incontournable.

Elle traite en profondeur des sujets tels que les mentions obligatoires, la gestion des avoirs ou les cas particuliers sectoriels.

Régulièrement mise à jour, cette ressource officielle fait foi en cas de doute sur l'interprétation de la loi, vous permettant ainsi de sécuriser vos paramétrages et vos processus de production.



Découvrez la FAQ de l'Administration. ⬇️

ACD

Plus d'informations sur ***acd-groupe.fr***